

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 FEVRIER 2026



Séance du 27 février 2026 à 20 h 00

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Marie-Pierre DUPRE, Maire.

| | | |
|--|------------------------|--|
| Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 11 | Présents : | Mesdames DUPRE Marie-Pierre, MARQUET Jocelyne, ROY Micheline, WISSELMANN Agnès, Messieurs BILLARD Cyril, MAILLARBAUX Joël, ROYER Loïc, RUAUX Jean-Pierre, ZVER Alain |
| Nombre de membres en exercice : 10 | Excusés : | Monsieur SIMONIN Christian, |
| Nombre de Conseillers Présents : 9 | Absents : | |
| Nombre de Conseillers excusés : 1 | Représentés : | |
| Nombre de Conseillers Représentés : 0 | Secrétaire de séance : | Madame WISSELMANN Agnès |

N° 2026/04 - TRANSFERT DE LA COMPETENCE "PRISE EN CHARGE DE LA CONTRIBUTION AU BUDGET DU SDIS" A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT

Par délibération n° DCC2025-103 en date du 04 décembre 2025, le conseil communautaire a approuvé le transfert de la compétence "Prise en charge de la contribution au budget du SDIS" des communes membres au profit de la Communauté de Communes du Triangle Vert.

Conformément à l'article 5211-17 du Code Général des Collectivités, le Conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la délibération de l'EPCI, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'approuver le transfert de la compétence "Prise en charge de la contribution au budget du SDIS" au bénéfice de la Communauté de communes du Triangle Vert.

| | | |
|-------------|------------|----------------|
| Vote | | |
| Pour : 9 | Contre : 0 | Abstention : 0 |

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la commune de SERVIGNEY.
Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au représentant de l'Etat leet de la publication
le

Fait à Servigney, le : 27.02.2026

Le Maire,

